

Participation du Canada

Le Centre international de documentation de brevets, placé sous la responsabilité du gouvernement autrichien, dispense des services d'information bibliographique sur la plupart des brevets délivrés dans le monde.

Le Canada est membre de l'OMPI et des Conventions de Berne et de Paris. Le Bureau de la propriété intellectuelle du ministère de la Consommation et des Corporations représente généralement le Canada aux réunions de l'OMPI.

Pourquoi le Canada est-il membre de l'OMPI?

Faisant partie de l'OMPI, le Canada a voix au chapitre dans l'élaboration, la modification et l'application des traités et des conventions relatifs à la propriété intellectuelle. Ses objectifs sont:

- a) de permettre aux citoyens canadiens d'acquérir des droits de propriété intellectuelle dans d'autres pays et de leur donner le droit d'intenter des poursuites pour protéger ces droits quand ils sont menacés;
- b) d'être représenté lors des négociations internationales afin d'harmoniser les dispositions des conventions sur la propriété intellectuelle et ses propres objectifs économiques, sociaux et culturels.

Principales fonctions de l'OMPI

- 1) *Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (1883)*

(Brevets, modèles d'utilité, certificats d'auteur d'invention, marques de commerce, appellations d'origine, dessins et modèles industriels)

Chacun des 83 membres de la